

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE M14 2023

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Jean-Louis VASSY
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2022	AFFECTATION A LA S.I	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A RÉALISER 2023	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	41 876,05		3 654,54	RAR Dépenses 40 760,00 Recettes 30 571,00	-10 189,00	35 341,59
FONCTIONNEMENT	330 377,67	126 677,50	478 895,33			682 595,50

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)

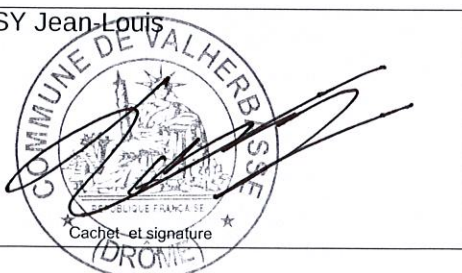
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	682 595,50
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	10 189,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	468 706,33
Total affecté au c/ 1068 :	10 189,00
Pour mémoire	
Résultat d'investissement reporté au BP 2024, ligne R001	13 344,57
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne D002)	0,00

Fait à VALHERBASSE (26)

Le

Le Maire, VASSY Jean-Louis



Nombre de membres en exercice :	19
Présents :	16
Suffrages exprimés :	16
Abs :	0
Pour :	16
Contre :	0
Date de la convocation :	02-avr.-24

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le